



PROJET RÉACTUALISÉ 2012-2017



Dr. Patrick Genvresse, directeur
Mme Véronique Desramé, directrice adjointe

Mars 2012

**MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS
PROJET RÉACTUALISÉ**

SOMMAIRE

I. Contexte général	p.	3
II. Philosophie de la Maison des Adolescents du Calvados	p.	5
III. Présentation du dispositif	p.	6
<i>III.1 Dispositif opérationnel</i>		
1/ L'Espace Accueil	p.	6
2/ L'Espace Consultation	p.	11
3/ L'Espace de Soins et de Médiation	p.	15
4/ L'Espace Réseau Ressource	p.	22
<i>III.2 Dispositif complémentaire</i>		
5/ L'Hébergement Thérapeutique	p.	27
IV. Organisation		
1/ Partenaires fondateurs et contributeurs	p.	36
2/ Montage juridique et autorisation	p.	37
3/ Direction	p.	37
4/ Instances	p.	38
V. Conventions et partenariats	p.	40
VI. Evaluation et démarche d'amélioration	p.	41
VII. Moyens humains et matériels	p.	43

I. CONTEXTE GENERAL DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS EN 2006

L'adolescence est l'âge de la vie sur lequel se concentrent tout autant les espérances d'une société que ses plus vives inquiétudes. Depuis quelques décennies, les adultes ont tendance à s'inquiéter pour leurs jeunes, voire de temps à autre à défléchir sur les jeunes, leurs propres inquiétudes.

Heureusement, à notre époque, la majorité des adolescents vont bien, mais certains jeunes, au titre d'une mutation difficile parfois douloureuse ont tendance à manifester leurs difficultés maturatives par des troubles expressionnels (conduites à risque, destructivité, conduites de rupture) qui déconcertent et réduisent à l'impuissance leur environnement usuel et /ou institutionnel.

Si les adolescents spontanément demandent peu d'aide (et cela d'autant plus qu'ils vont mal), le recours à un soutien éducatif et/ou soignant, a tendance pour leur entourage à devenir plus naturel.

L'adolescence est un temps de vulnérabilité particulière au sens où les principales psychopathologies de l'adulte éclosent à cette période. Nous savons désormais que laisser évoluer des troubles psychopathologiques aspécifiques sans prise en charge adaptée, augmente le risque d'affection mentale à l'âge adulte.

L'adolescence est classiquement vécue comme un processus maturatif « période de l'existence du plus grand changement », une nouvelle donne narcissique à laquelle la plupart accède sans encombres, mais qui exacerbe les fragilités, les vulnérabilités de certains.

Les pathologies psychotiques, la maladie schizophrénique et les troubles bipolaires de l'humeur débutent fréquemment au cours de l'adolescence. Le pronostic évolutif de ces graves troubles de la personnalité dépend de leur prise en charge qui doit être adaptée et la plus précoce possible.

D'autres affections spécifiques de l'adolescence, notamment les troubles et conduites addictives, comme les troubles oro-alimentaires, les consommations de toxiques, les conduites suicidaires, mais aussi le refus scolaire anxieux, nécessitent également un abord et un accompagnement soignant spécifiques. Même si elles peuvent être transitoires et résolutives, ces difficultés interviennent et influent parfois jusqu'à l'invalidation dans le remaniement structurel en cours. Ces troubles sont le tribut du remodelage identitaire de l'adolescent ; ils peuvent s'inscrire en empreinte pathologique dans la personnalité constituée.

Les jeunes transposent et expriment fréquemment leurs souffrances psychologiques dans le champ somatique, et la « patraquerie adolescente » est un signe d'appel fréquent invitant les professionnels à s'intéresser à leur monde interne. A ce titre, il importe dans l'offre de soins de ne pas trop scinder l'appréhension somatique du champ d'évaluation médico-psychologique.

Sur le plan psychosociologique, les enseignants, les éducateurs et les soignants, comme les services de police et de gendarmerie, s'inquiètent fortement de certains jeunes en incapacité de relations aux figures d'autorité, en rupture de liens sociaux, collant souvent à une réalité immédiate prise au premier degré sans référence symbolique.

Ces jeunes, que l'on qualifie souvent "en perte de repères", ne semblent pas avoir les connaissances minimales à la compréhension de leur environnement au-delà du premier cercle de leur famille et de leur quartier et se trouvent démunis pour se projeter dans un futur, même à court terme. Pour certains de ces jeunes, une souffrance psychique vient également entraver leur capacité relationnelle.

A ces titres, la Maison des Adolescents du Calvados propose pour les jeunes, leurs familles et les professionnels, une porte d'entrée unique dans la ville et mènent des missions décroisées d'accueil de première ligne, de prévention, de soutien à la parentalité et de prise en charge adaptée pour toute situation de jeune qui le nécessite.

Outre sa vocation à être ressource départementale pour l'Adolescence et référence régionale, la Maison des Adolescents du Calvados doit assurer le maillage du territoire de sorte que, les adultes en référence par leur travail en lien, représentent un filet de sécurité et de contention psychique pour les adolescents les plus en difficulté.

Pour assurer ces missions, le décroisement institutionnel, la mise en complémentarité des compétences et la synergie des engagements, sont au cœur de la création de la Maison des Adolescents du Calvados.

Bien sûr, tous les adolescents peuvent venir à la Maison des Adolescents du Calvados pour une information, le besoin ponctuel de parler à quelqu'un, qui est ni du cercle familial, ni de l'environnement scolaire, mais le dispositif est avant tout conçu pour « gérer rapidement » des situations de jeunes transitoirement difficiles, pour assurer des missions de détection de la souffrance psychique, leur évaluation et proposer des prises en charge adaptées.

II. PHILOSOPHIE DE LA MAISON DES ADOLESCENTS DU CALVADOS

○ **Sur le plan institutionnel :**

- *Le décloisonnement, la complémentarité et la mutualisation* : les structures d'aides sociales, médico-sociales, sanitaires, institutionnelles, associatives en direction des adolescents ne manquent pas dans le département, même si elles sont très inégalement réparties sur les territoires. Ces structures fonctionnent chacune avec leur spécificité de missions, leurs compétences, leur culture et leur cadre institutionnels, sans que les complémentarités soient toujours travaillées et formalisées.

La Maison des Adolescents du Calvados n'est pas seulement une structure de plus qui compléterait l'ensemble des dispositifs existants, mais aussi une plateforme favorisant le décloisonnement institutionnel et la mise en complémentarité fonctionnelle des dispositifs.

Ainsi, la Maison des Adolescents du Calvados est une porte d'entrée unique et généraliste à même de recevoir les demandes des adolescents, des parents, des professionnels s'occupant d'adolescents à même d'écouter, d'évaluer et de proposer une orientation la plus en adéquation avec la demande et prenant en compte l'ensemble des dispositifs existant dans le département.

- *Un réseau départemental de l'Adolescence* : La Maison des Adolescents du Calvados s'inscrit au cœur de ce réseau qu'elle contribue, pour une part importante, à constituer, à faire vivre, animer et à évaluer

○ **Sur le plan éducatif et clinique :**

L'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados fonde son action sur un principe simple : *L'adolescent a besoin d'un adulte pour se construire, s'éprouver, se conforter.*

Les professionnels de la Maison des Adolescents du Calvados, plutôt que de "suivre" ou "accompagner" l'adolescent, conçoivent de participer à son accueil au sein de la Cité et de le guider vers sa propre destinée d'adulte et de citoyen. La fonction éducative et soignante revendiquée est donc d'assurer auprès de l'adolescent à la fois la confrontation et le soutien. Cette place « particulière » de l'adulte nous semble s'objectiver dans un contexte sociologique actuel qui tend à l'indifférenciation générationnelle et érige l'adolescent en "modèle universel" tout le ressentant et en le présentant comme un sujet menaçant.

Si l'on considère l'adolescence comme une période d'épreuve et de confrontation au réel, la prise de risque et le conflit font partie intégrante de cet apprentissage. La mission de prévention et de prise en charge de la Maison des Adolescents n'est donc pas de supprimer le risque, mais d'en limiter les éventuels effets déstructurants ou de répétition aliénante.

III. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

La Maison des Adolescents du Calvados est organisée en plusieurs Espaces fonctionnels distincts mais en inter-relation étroite et complémentaire.

➔ *Le dispositif opérationnel :*

Les 3 Espaces « cliniques » (Accueil, Consultation, Soins et Médiation) se déclinent du plus « généraliste », c'est à dire l'accueil et l'évaluation des jeunes et de leur famille, au plus « spécialisé », la prise en charge des adolescents les plus en difficulté.

Le quatrième Espace (Réseau Ressource) garantit la connaissance du dispositif pour le plus grand nombre, l'accès aisé à la Maison des Adolescents et sa dimension réellement départementale.

➔ *Le dispositif complémentaire*

L'hébergement thérapeutique fait partie du projet initial « Maison des Adolescents du Calvados » et, ce, dès sa première autorisation en 2007.

Il n'est pas encore opérationnel car il requiert l'association de moyens nouveaux.

Il est le complément indispensable du dispositif existant.

III. 1 Dispositif opérationnel

1/ L'Espace Accueil (sans rendez-vous)

1.1. Présentation générale

L'Espace Accueil est la porte principale de la Maison des Adolescents du Calvados. Il est ouvert six jours sur sept, sans rendez vous, sur le principe du libre accès et de la confidentialité.

“Guichet unique” pour les adolescents, les parents et les professionnels, il assure des missions d'information, de prévention, d'écoute, d'évaluation et d'orientation. Cet Espace Accueil, depuis son ouverture, a pour vocation :

- de proposer une réponse rapide, sans rendez-vous préalable, à toute forme de demandes d'un adolescent, de parent, d'un professionnel,
- d'assurer une mission de prévention de première ligne pour des situations considérées à risque ou qui peuvent déboucher sur une crise,
- d'orienter et d'accompagner vers les dispositifs adaptés, si nécessaire,
- de réguler la demande de consultations spécialisées en interne afin d'éviter les effets de saturation de l'Espace Consultation.

Depuis 5 ans, l'Espace Accueil a le rôle effectif d'une interface entre le public, les professionnels et les structures de prise en charge (culturelle, sociale, médico-sociale, pédagogique, éducative, judiciaire, soignante) du département.

Pour assumer pleinement ce rôle, l'équipe d'accueil doit constamment, avec le soutien de l'Espace Réseau Ressource, actualiser ses connaissances et ses liens avec les ressources départementales.

A partir du « guichet unique caennais », la Maison des Adolescents du Calvados, par son Espace Accueil, développe une extension de ses modalités d'intervention par la mise en place d'antennes territoriales « Accueil sans rendez vous » et le déploiement d'une équipe mobile.

Une enquête de satisfaction est réalisée annuellement auprès des adolescents et des parents.

1.2. Les antennes sans rendez vous sur les territoires : « Point Accueil Jeunes »

Préalablement à la mise en place de ces antennes, l'Espace Réseau Ressource a mené pour chaque territoire un diagnostic de pertinence avec les partenaires locaux. La mise en place d'une antenne sur un territoire supposait un besoin reconnu, une attente du public, un certain consensus et une contribution de la part des partenaires ainsi qu'une intégration dans les réseaux locaux existants.

- Un Point Accueil Jeunes (1 permanence hebdomadaire) est ouvert au Pôle de Santé de la Grâce de Dieu à Caen en partenariat avec la municipalité depuis 2007.
- Un Point Accueil Jeunes (2 permanences hebdomadaires) est ouvert à Lisieux en partenariat avec « Education Solidarité Information 14 », le FJT « Résidence Louise Michel » et la municipalité depuis 2009.
- Un Point Ecoute Jeunes (1 permanence hebdomadaire) est ouvert à Bayeux en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité depuis 2010.
- Un Point Accueil Jeunes (1 permanence hebdomadaire) est ouvert à Vire en partenariat avec la municipalité depuis 2011.

La pérennisation de ces antennes suppose une évaluation de leur fonctionnement, de leur activité et l'engagement continu des partenaires.

Les antennes sus citées ont bien évidemment pour objectif de rapprocher le dispositif « Maison des Adolescents du Calvados » du public et des partenaires des territoires du département.

1.3. L'équipe mobile complète ce dispositif départemental

Mise en place en 2009, cette équipe intervient dans les territoires à la demande des partenaires et ce, lorsque l'adolescent et/ou sa famille, pour quelques raisons que ce soit, ne peut se rendre dans un lieu d'accueil ou bien lorsque des professionnels ont besoin d'un soutien et /ou d'une réflexion commune. L'équipe mobile intervient du lundi au vendredi. Le département est découpé en 5 territoires. Cette équipe est composée d'un accueillant référent identifié par territoire, d'un psychologue et d'un interne en psychiatrie.

1.4. Public

- Les adolescents de 12 à 21 ans
- Les parents d'adolescents ou tout adulte en référence
- Les professionnels s'occupant d'adolescents

1.5. Fonctionnement

L'Espace Accueil sans rendez vous est ouvert :

- du lundi au vendredi de 13h à 19h
- le samedi de 10h à 13h.

A cet accueil physique s'adjoint une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h.

L'actualisation du site « <http://www.maisondesados14.fr> » permet désormais à tous de poser des questions ou demander des informations en ligne.

Pour chaque permanence quotidienne, interviennent 2 accueillants et une secrétaire d'accueil (permanence téléphonique et accueil du public).

1.6. Principes

Les accueillants proposent un temps d'écoute selon les principes suivants :

- Autant que possible, le temps d'écoute ne doit pas excéder 30 minutes, afin de limiter l'attente du public ainsi que « l'accrochage transférentiel » des jeunes et de leurs familles à l'égard de l'accueillant.
- Si possible, ne pas mener plus de 3 entretiens d'évaluation, ce, afin de limiter l'accrochage relationnel et de permettre une orientation congruente.
- L'accueillant doit prendre attache avec tout interlocuteur, professionnel, partenaire intervenant dans la situation pour en avoir un meilleur éclairage et établir un lien fonctionnel.
- L'accueillant est le référent de première ligne pour l'adolescent et la famille rencontrés. En cas d'orientation rendue impossible ou non congruente, l'adolescent et sa famille peuvent s'adresser à nouveau au référent de première ligne.
- L'accueillant doit faciliter l'orientation proposée (quelle soit en externe ou en interne) et doit, dans certains cas, accompagner physiquement tel ou tel jeune. (exemple : proposer une information juridique et guider l'adolescent vers la permanence juridique des avocats du Barreau de Caen, indiquer le Centre Dépistage Anonyme et Gratuit et accompagner le jeune jusqu'à ce centre si besoin).

A ces principes de fonctionnement de base, se sont rajoutés, au fil de l'expérience, de nouvelles dispositions :

- la possibilité de confier à la psychologue affectée à L'Espace Accueil des situations qui réclament une prise en charge rapide et qui semblent de courte durée,
- la mission de faire lien de continuité avec un adolescent et sa famille lorsque c'est nécessaire, avant leur prise en charge effective à l'Espace Consultation de la Maison des Adolescents du Calvados.

L'Espace Accueil sans rendez vous n'est pas un service d'urgence. Cependant, au fil de l'expérience, les accueillants ont su acquérir une expertise clinique telle qu'ils sont à même de détecter et de prévenir des situations à risque comme le risque suicidaire. A ce

titre, les liens fonctionnels entre l'équipe d'accueil et les services d'urgence existent et mériteraient d'être formalisés.

1.7. L'équipe

L'équipe d'accueil de première ligne est composée exclusivement de travailleurs sociaux.

Ce choix revendiqué est motivé par la vocation généraliste que doit avoir et garder l'Espace Accueil de la Maison des Adolescents du Calvados.

Ces professionnels bénéficient d'une formation interne leur permettant de développer des outils d'évaluation médico-psychologique et d'utiliser des grilles d'évaluation du risque.

Cette équipe est formée de 5 professionnels et une secrétaire d'accueil.

La psychologue affectée à l'Espace Accueil est le recours de deuxième ligne, pour chacun des accueillants, en cas de situation difficile.

L'équipe a également la possibilité « d'activer » l'interne en psychiatrie ou un médecin de la Maison des Adolescents du Calvados.

L'ensemble de l'équipe d'accueil est sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice adjointe et la responsabilité médicale d'un pédopsychiatre.

1.8. Fonctionnement institutionnel

1/ Une régulation clinique hebdomadaire (90') animée par leur psychologue référent et, alternativement, par 4 professionnels de l'Espace Consultation (pédopsychiatre et 3 psychologues). Ces régulations proposent d'aborder les situations difficiles et complexes ainsi qu'un soutien clinique à la réflexion et aux orientations possibles.

2/ Une réunion institutionnelle mensuelle (90') avec la directrice-adjointe réévaluant l'organisation, les pratiques professionnelles, les procédures et les outils existants ainsi que les difficultés pratiques.

3/ Une réunion Accueil Consultation (90'), 5 fois par an, entre l'équipe de l'Espace Accueil et celle de l'Espace Consultation afin de ré-évaluer ensemble les liens fonctionnels entre les 2 espaces, les difficultés de passage d'un espace à l'autre ainsi que certaines situations particulièrement complexes qui mobilisent chacune des équipes.

4/ Une réunion réseau départemental (90'), 5 fois par an, avec l'Espace Réseau Ressource afin de maintenir actuelles les connaissances des ressources territoriales et ré-évaluer ensemble les liens fonctionnels avec les partenaires (activation et animation de réseaux).

5/ Une réunion MDA14 (90'), 5 fois par an, regroupant l'ensemble de l'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados pour tout information, directive, projet et discussion institutionnelle générale.

1.9. Partenariat spécifique

- ➡ La Maison des Adolescents du Calvados a conçu un partenariat avec les avocats du Barreau de Caen, spécialisés dans le droit des mineurs. Ceux ci tiennent une permanence juridique gratuite hebdomadaire vers laquelle peuvent être orientés directement les jeunes à partir de l'Espace Accueil.

- La Maison des Adolescents du Calvados est en convention avec le Centre de Prévention des Maladies Infectieuses, notamment avec le CDAG (Centre Dépistage Anonyme et Gratuit), pour accompagner et diriger les jeunes vers ce centre. Le CDAG peut lui aussi orienter vers l'Espace Accueil lorsqu'un jeune lui semble en difficulté.
- Dans le cadre de la convention entre la Maison des Adolescents du Calvados et l'Inspection Académique, l'équipe de l'Espace Accueil peut activer l'enseignant spécialisé mis à disposition pour des évaluations pédagogiques, des liens et/ou des accompagnements vers des établissements scolaires du département.
- Dans le cadre du Réseau Ville Hôpital, l'accueillant contacte tout médecin libéral adressant un jeune et sa famille à l'Espace Accueil (175 situations en 2011, soit 15% de la file active).

1.10. Critères d'amélioration au regard de l'évaluation externe ARS et de l'évaluation interne

Depuis l'ouverture de la Maison des Adolescents du Calvados, l'activité de l'Espace Accueil a augmenté de 47% pour la file active (794 en 2007 / 1172 en 2011) et le nombre d'entretiens a progressé de 114% (1244 en 2007 / 2671 en 2011).

Les évaluations interne et externe reconnaissent la dimension réellement départementale de l'Espace Accueil. L'équipe doit maintenir sa capacité d'intervention sur l'ensemble des territoires du département.

Eu égard à l'impressionnante fréquentation de l'Espace Accueil par le public (plus de 4 nouvelles situations par jour d'ouverture), il est nécessaire de se préoccuper à la fois des limites d'attention et de vigilance des professionnels (usure professionnelle, risques psycho-sociaux) mais aussi, de limiter les effets de saturation pour le public (temps d'attente, jours de grande fréquentation).

Enfin, il est intéressant, à partir du passage d'un jeune et de sa famille à l'Espace Accueil, de formaliser leur parcours avec les structures d'aval et d'évaluer les orientations vers les partenaires externes.

Nous avons évalué, lors du projet théorique en 2006, qu'environ 600 à 700 entretiens devraient se tenir par an. En 2011, ils sont 2671, pour une file active de 1172.

Il semble, en l'état actuel de l'effectif de l'Espace Accueil, que la file active de 1000/an, générant 2400 entretiens, représente la borne haute de l'activité annuelle.

2/ L'Espace Consultation

2.1. Présentation générale

L'Espace Consultation est le premier espace clinique de la Maison des Adolescents du Calvados. A partir de cet espace, se déploient les prises en charge thérapeutiques « Maison des Adolescents du Calvados », ambulatoires, individuelles ou groupales en lien avec les partenaires de l'environnement professionnel du social, de l'éducatif, du pédagogique et du soin. Les consultants peuvent orienter vers d'autres types de prise en charge institutionnelle (Espace de Soin et Médiation, Hébergement Thérapeutique).

Cet espace développe son offre de service sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 18h30 ; des consultations sont également assurées le samedi matin à la demande des jeunes ou des familles (jeunes en internat de semaine, seul moment pour rencontrer les parents ensemble).

Outre les consultations individuelles, les professionnels de l'Espace Consultation proposent, chaque année, un éventail de groupes thérapeutiques pour les adolescents et les parents. Ces groupes sont également ouverts pour des jeunes et des familles qui sont pris en charge par des services partenaires.

Les groupes thérapeutiques actuellement proposés à l'Espace Consultation sont :

- Groupe de parole de parents d'adolescents (soutien groupal à la parentalité).
- Groupe de parole de parents d'adolescents souffrant de troubles des conduites alimentaires (mise en perspective groupale des problématiques familiales en lien avec le symptôme et réflexion et soutien en groupe).
- Groupe d'affirmation de soi pour adolescents : technique de prise en charge groupale cognitivo-comportementale pour adolescents inhibés et/ou passeurs à l'acte de façon contra-phobique.
- Groupe d'art thérapie pour adolescents : la médiation par l'art et la créativité permettent de décaler le jeune de sa propre problématique et de la ré-aborder, de la métaphoriser au travers de ses productions.
- Groupe de parole et de psychodrame pour adolescents : les évocations libres et la mise en jeu de certaines de ces évocations permettent le décentrement de chaque jeune de sa propre problématique et d'éprouver celle-ci au filtre des difficultés énoncées par les autres jeunes du groupe.

L'Espace Consultation fait montre d'une grande expérience clinique et pratique puisqu'il est la continuation (l'équipe est en majeure partie la même) du centre d'Ecoute Médico-Psychologique pour Adolescents, structure de consultation départementale pour adolescents mise en place par le Centre Hospitalier Spécialisé de Caen en 1998.

Une enquête de satisfaction est réalisée annuellement auprès des adolescents et des parents.

2.2. Public

- Les adolescents de 12 à 18 ans (premier rendez-vous)
- Les parents d'adolescents ou tout adulte en référence
- Les professionnels s'occupant d'adolescents et/ou en référence

2.3. Principes

L'Espace Consultation développe son activité suivant plusieurs principes fondateurs :

1/ La notion de prise en charge globale de l'adolescent prenant en compte non seulement le corps et le psychisme mais aussi son environnement familial, scolaire et social. C'est dire si les parents et les professionnels partenaires sont vécus comme des interlocuteurs importants pour la compréhension, la réflexion et l'élaboration d'une situation clinique.

2/ Un rendez-vous doit être proposé dans un délai acceptable, qui ne devrait pas excéder 30 jours ouvrés (temporalité adolescente, difficulté et inquiétude de l'environnement).

3/ Un adolescent dans la plupart des occurrences ne demande pas à rencontrer un professionnel du médico-psychologique. La notion de « demande » ne conditionne donc nullement la rencontre avec un adolescent. Cette première rencontre est conçue par chaque consultant comme « une chance à saisir » d'établir une relation avec le jeune permettant une bonne approche physio et /ou psychopathologique de sa situation et devant déboucher sur une relation thérapeutique. En effet, la notion « d'alliance thérapeutique » est au cœur des préoccupations de chaque consultant, sachant que cette forme de « contrat moral » concerne non seulement le jeune mais aussi son environnement proche.

4/ Chaque professionnel de l'Espace Consultation est en position d'être premier consultant, quelle que soit sa qualification. De première intention, il nous semble que la rencontre d'un jeune avec un adulte prime sur la qualification de ce dernier. En outre, le principe de la multidisciplinarité et du lien quotidien entre les professionnels de l'Espace Consultation rend possible une régulation rapide en cas de difficulté rencontrée par un consultant.

5/ Les professionnels de l'Espace Consultation ont recours à la pratique de consultations pluri-focales (exemple : adolescente anorexique reçue par le pédiatre, par une psychologue, les parents étant pris en charge en groupe ou par un autre professionnel).

6/ Chaque consultant peut activer l'assistante de service social lorsqu'une situation ou une orientation suppose, non seulement des démarches administratives mais également un travail de réflexion et de préparation avec la famille (exemple : notification MDPH, demande des parents de trouver un lieu d'hébergement pour leur jeune).

7/ Chaque consultant peut avoir recours aux compétences de l'enseignant spécialisé pour une évaluation pédagogique, un projet d'orientation en lien avec l'environnement du jeune.

8/ Les professionnels de l'Espace Consultation s'engagent à poursuivre le travail auprès d'un jeune au-delà de ses 18 ans et, si besoin, d'organiser un transfert de prise en charge dans les 2 ans qui suivent sa majorité.

9/ Un premier rendez vous ne peut être convenu, de principe, avec un adolescent de plus de 18 ans si cet adolescent n'a pas été pris en charge antérieurement à l'Espace Consultation (principe de gestion de la saturation de cet espace).

10/ Chaque professionnel a la possibilité d'indiquer une consultation spécialisée avec un partenaire libéral (dermatologue, gynécologue, dentiste, médecin généraliste, etc.) lorsqu'elle s'avère nécessaire à la prise en charge engagée avec le jeune, financée par la Maison des Adolescents du Calvados si le jeune ou la famille ne bénéficie pas de couverture sociale. De la même façon, l'aide d'un traducteur peut être sollicitée et financée lorsque cela s'avère indispensable au travail thérapeutique.

2.4. Les indications

Un rendez vous à l'Espace Consultation est possible :

- A partir de l'Espace Accueil, chaque accueillant pouvant prédéfinir la qualification congruente du consultant (infirmier spécialisé, assistante de service social, psychologue, pédiatre, médecin de prévention santé et psychiatre).
- Directement par prise de rendez-vous lorsque la situation du jeune a fait l'objet d'une évaluation médicale et/ou psychologique (praticien libéral, médecin et/ou psychologue d'institution éducative, judiciaire et médico-sociale, service hospitalier et service d'urgence).
- Lorsqu'un jeune et/ou sa famille a déjà été suivi à l'Espace Consultation et sollicite à nouveau un rendez vous après un temps d'interruption.

Toutes les demandes de rendez vous sont traitées par la secrétaire médicale, qui les répartit sur les créneaux de premier rendez-vous et qui tient à jour une fiche mensuelle des rendez-vous en attente.

2.5. L'équipe

Sous la responsabilité d'un pédopsychiatre, elle est composée de :

- Psychiatres
- Interne en psychiatrie
- Pédiatre
- Médecin de prévention santé
- Psychologues
- Infirmiers spécialisés
- Assistante de service sociale
- Secrétaire médicale

2.6. Fonctionnement institutionnel

1/ Une réunion clinique hebdomadaire (90') permet d'aborder en équipe pluridisciplinaire les situations les plus complexes et de réguler les prises en charge des consultants.

2/ Une réunion institutionnelle (90'), 5 fois par an, avec le directeur, la directrice adjointe et le cadre supérieur de santé, pour réévaluer l'organisation, réguler la liste d'attente des premiers rendez-vous, promouvoir des activités thérapeutiques de groupe ou tout nouveau projet de prise en charge ambulatoire.

3/ Une réunion Accueil Consultation (90'), 5 fois par an, entre l'équipe de l'Espace Consultation et celle de l'Espace Accueil afin de ré-évaluer ensemble les liens

fonctionnels entre les 2 espaces, les difficultés de passage d'un espace à l'autre ainsi que certaines situations particulièrement complexes qui mobilisent chacune des équipes.

4/ Une réunion MDA14 (90'), 5 fois par an, regroupant l'ensemble de l'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados pour tout information, directive, projet et discussion institutionnelle générale.

2.7. Partenariat spécifique

- Une convention avec l'ACJM (Association d'Aide aux victimes, de contrôle Judiciaire socio-éducatif d'Enquête de personnalité et de Médiation Pénale) : cette convention permet à l'ACJM de bénéficier de consultations médicales et psychologiques dans le cadre du Contrat Départemental d'Objectifs concernant les alternatives aux poursuites pénales.
- Un partenariat existe avec la justice des mineurs, tant pour les obligations de soin prononcées par les juges des enfants que pour la prise en charge médico-psychologique pour des jeunes confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Pour autant, les termes d'un conventionnement n'ont pas, jusque là, fait l'objet d'un accord.

2.8. Critères d'amélioration au regard de l'évaluation externe ARS et de l'évaluation interne

La saturation progressive des capacités de réponse de l'Espace Consultation tend à allonger le délai d'obtention d'un premier rendez-vous. L'équipe de l'Espace Consultation doit s'attacher à renforcer le travail de priorisation des demandes, se fixer un objectif cible de nouveaux patients à prendre en charge annuellement (tableau de bord du renouvellement de la file active).

Enfin, l'organisation institutionnelle de l'Espace Consultation doit tendre à optimiser le temps clinique effectif de chaque consultant.

Nous avons évalué, lors du projet théorique en 2006, que la file active de l'Espace Consultation pourrait concerner 1000 jeunes par an. Cette évaluation théorique ne prenait en compte ni le temps de direction d'un psychiatre ni le déploiement de l'Espace de Soins et de Médiation qui mobilise, lui aussi, un temps de psychiatre ainsi qu'un temps de psychologue.

En pratique, cette file active a donc été revue à la baisse. La borne haute de celle-ci est de 850 jeunes pour 7500 actes.

3/ L'Espace de Soins et de Médiation

3.1. Présentation générale

L'absence d'hôpital de jour pour adolescents dans le Calvados et de lieu de prise en charge globale a conduit à proposer l'ouverture d'un accueil thérapeutique de jour dans le cadre du projet Maison des Adolescents du Calvados.

Cet Espace de Soins et de Médiation a repris également les missions de suivi et d'accompagnement des mineurs hospitalisés au Centre Hospitalier Spécialisé (Etablissement Public de Santé Mentale de Caen - EPSM), définies par une convention entre les services de psychiatrie adulte et le secteur de pédopsychiatrie Caen-Falaise. L'Espace de Soins et de Médiation propose de ce fait une équipe mobile de pédopsychiatrie de liaison.

L'Espace de Soins et de Médiation a pour objectif l'accueil à temps partiel et l'accompagnement sanitaire, socio-éducatif et pédagogique des adolescents présentant des problématiques complexes, souvent attaquantes du lien et mettant en péril leur intégration sociale, scolaire et familiale.

La prise en compte globale et pluridisciplinaire des adolescents semble indispensable pour accompagner ces jeunes dans leur détresse psychique et leurs troubles du comportement. Ces problématiques s'ancrent aussi bien dans le champ de la psychopathologie que dans celui de l'éducatif, et sont fréquemment associées à des difficultés scolaires et familiales. D'autres institutions sont souvent en charge de ces adolescents au préalable (Protection de l'Enfance, établissements médico-sociaux, PJJ...).

L'Espace de Soins et de Médiation propose un cadre contenant psychiquement et un lieu d'expérimentation relationnelle sécurisante tant avec les adultes qu'avec les pairs. La dynamique institutionnelle ainsi que la réflexion sur les modalités relationnelles peuvent permettre l'expérience de liens structurants pour l'adolescent et de maintenir ou créer une insertion sociale de meilleure qualité. Pour autant, il est important de ne pas rompre les liens antérieurement tissés, de poursuivre et intégrer les autres prises en charge proposées à chaque adolescent. L'Espace de Soins et de Médiation fonctionne en partenariat étroit avec les autres espaces de la Maison des Adolescents du Calvados et les autres institutions socio-éducatives, d'autant plus qu'il est nécessaire de ne pas être omnipotent dans la prise en charge de ces adolescents dits « difficiles ».

Ce dispositif s'appuie sur une réflexion à la fois psychodynamique et systémique, tout en tenant compte de la dynamique institutionnelle.

3.2. Missions

L'accueil et les compétences

L'Espace de Soins et de Médiation est un espace d'accueil thérapeutique et éducatif, de prise en charge à temps partiel pendant la journée, ouvert aux adolescents de 12 à 18 ans nécessitant une forme de prise en charge plus intensive ou différente de celles proposées à l'Espace Consultation. Cet espace est aussi ouvert aux mineurs hospitalisés en service de psychiatrie d'adultes à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, afin d'aménager leur temps d'hospitalisation, d'effectuer une évaluation spécifique et de créer autour de cette relation de confiance les conditions d'une meilleure alliance thérapeutique.

L'Espace de Soins et de Médiation est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h30. Les accueils y sont organisés par demi-journées en fonction des activités de médiation, des complémentarités avec d'autres structures de prise en charge, des groupes composés et des âges des adolescents concernés. L'accueil effectif des jeunes se fait de 9h30 à 17h00. Pendant les vacances scolaires, des temps d'accueil sont déterminés en fonction du taux de fréquentation et une permanence est assurée pour les urgences et les mineurs hospitalisés à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen.

L'équipe en lien direct avec les adolescents est composée d'infirmiers, d'éducateurs spécialisés et d'un enseignant spécialisé, au sens où ces métiers sont en complémentarité opérante pour la plupart des adolescents en difficulté.

Les éducateurs spécialisés ont un savoir-faire particulier en matière de médiations relationnelles par l'utilisation de supports. Ils ont également une bonne connaissance des ressources d'aide sociale et d'orientation professionnelle de l'environnement.

Les infirmiers ont quant à eux une bonne connaissance de la pathologie, de son expression symptomatique, ainsi que des gestes techniques relationnels et paramédicaux nécessaires au soin.

La présence d'un enseignant est indispensable dans ses compétences spécifiques d'évaluation pédagogique et la mise en place de projet de formation pour les adolescents accueillis, dont la grande majorité est déscolarisée partiellement ou complètement à son entrée à l'Espace de Soins et de Médiation.

Pour que l'équipe soit suffisamment contenante et étayante, et au vu des problématiques des jeunes reçus, l'encadrement est d'un adulte pour 2 jeunes.

Les indications d'accueil

L'Espace de Soins et de Médiation est destiné à accueillir des adolescents, garçons et filles, entre 12 et 18 ans. L'âge limite d'accueil est fixé au moment de la majorité civile, avec un travail de séparation et d'accompagnement vers une autre prise en charge dans les 6 mois suivant la majorité.

Les indications d'accueil sont larges et regroupent toute situation d'adolescent gênant ou rendant impossible transitoirement l'intégration dans les lieux usuels de formation (école, institut de formation, institution médico-éducative ou professionnelle) ou des cas d'adolescents pour lesquels priment les soins sur les apprentissages. De manière générale, pour ces adolescents, les soins proposés par l'Espace Consultation ne sont pas suffisants.

Les indications peuvent être les suivantes :

- Prise en charge de troubles psychiatriques, permettant d'éviter une hospitalisation temps plein : dépression avérée, troubles psychotiques aigus ou chroniques...
- Travail de séparation-individuation dans les problématiques de dépendance (phobie scolaire, anorexie, addiction massive aux jeux vidéo...)
- Travail de soutien actif et de proximité, travail de distanciation avec le milieu habituel, notamment pour des jeunes présentant des troubles en lien avec une dynamique fusionnelle et intrusive.
- Aménagement thérapeutique d'une hospitalisation d'un mineur en secteur de psychiatrie d'adultes.

- Maintien d'un lien post-hospitalisation dans le contexte de personnalité abandonnique.
- Proposition d'un espace tiers par rapport à l'institution principale dans le contexte de trouble de personnalité avec troubles du comportement.
- Difficultés majeures d'intégration avec les pairs et d'intégration des milieux usuels.

La capacité d'accueil

La capacité d'accueil théorique à la journée est de 10 places.

Ces places se distinguent en :

- 5 places d'hospitalisation de Jour. Celles-ci ont été créées par redéploiement de 5 des 50 places d'hospitalisation de jour du pôle de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen.
- 5 places d'accueil de jour au titre du médico-social.

Les problématiques et intérêts différents selon l'âge demandent une organisation de temps d'accueil différenciés : 2 sous-groupes mixtes, 12-15 ans et 15-18 ans.

Des places sont réservées pour les mineurs hospitalisés en secteur de psychiatrie d'adultes de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen dans le cadre des interventions de l'équipe mobile de liaison.

Ainsi, environ quarante jeunes sont pris en charge à l'Espace de Soins et de Médiation chaque semaine.

3.3. Moyens humains et organisation de l'équipe

L'équipe dans sa composition répond à la philosophie générale de la Maison des Adolescents du Calvados, qui fait conviction de la complémentarité des compétences entre les secteurs sanitaires et socio-éducatifs, à propos des jeunes en difficulté.

Cette équipe est composée de :

- Pour l'encadrement direct des jeunes : infirmiers spécialisés, éducateurs spécialisés, moniteur éducateur, aide médico-psychologique
- Pour des missions spécifiques : psychologue, enseignant spécialisé, art-thérapeute, assistante de service social, maîtresse de maison.
- Sous la responsabilité médicale d'un médecin psychiatre et d'un interne en psychiatrie : en l'absence de cadre intermédiaire, la fonction est assurée par la directrice-adjointe de la Maison des Adolescents.

3.4. Prise en charge

Modalités d'admission

Les admissions sont sous responsabilité médicale, les jeunes pouvant être orientés par leurs consultants ou référents des secteurs psychiatrique, médico-éducatif et socio-éducatif.

Les admissions des adolescents font l'objet d'un contrat de prise en charge signé par les différents acteurs engagés.

Après réception d'un écrit du service demandeur, un rendez-vous de pré-admission est proposé par le médecin responsable et le référent désigné. Lors d'une réunion d'admission, sont précisés les modalités et les objectifs de prise en charge. Ceux ci seront contractualisés lors du rendez-vous d'admission en présence du cadre et du référent.

Pour les mineurs hospitalisés à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, le psychiatre hospitalier référent du mineur sollicite l'intervention de l'équipe mobile de l'Espace de Soin et de Médiation.

Le contrat individualisé

En référence aux principes de complémentarité, les accueils se font sur le principe d'un contrat engageant la Maison des Adolescents du Calvados, le/les service(s) demandeur(s), le jeune et sa famille.

Le contrat de prise en charge est convenu pour une durée déterminée (6 mois maximum), renouvelable après un bilan. Les objectifs se déclinent selon trois registres, ceux du soin, de l'éducatif et des objectifs pédagogiques.

Ce contrat est pensé en complémentarité des prises en charge proposées par les autres partenaires.

Principes de prise en charge

La prise en charge à l'Espace de Soin et de Médiation repose sur une prise en compte de l'adolescent dans sa globalité, en utilisant comme support de la relation des activités de médiation. Elle est individualisée et, de principe, s'effectue dans un collectif restreint. En cas de difficultés importantes, notamment d'intégration au sein du groupe, il est possible de proposer au jeune des activités individuelles, avec des objectifs de réintégration au groupe.

Dans ce lieu spécifique et reconnu par les adolescents, des temps informels et conviviaux permettent aux jeunes de vivre une expérience sécurisante dans un groupe de pairs.

Activités de médiation

Au-delà de la spécificité de chacune des activités proposées, l'objectif premier est de « médier » la relation de l'adolescent à l'adulte et à ses pairs, de poursuivre ainsi sa socialisation et son insertion (exemple : forum, chant et musique, vidéo, cirque, théâtre, sport... avec l'appui d'intervenants extérieurs pour certaines activités).

Ces activités sont aussi l'occasion d'observer l'adolescent, seul ou en groupe, et d'apprécier ses troubles, mais aussi ses capacités relationnelles, cognitives, d'autonomie. Cette évaluation permet de proposer des soins et des activités individualisés, adaptés aux difficultés du jeune, et de travailler un projet de prise en charge globale le plus adéquat.

Au-delà des objectifs de médiation de la parole, les activités peuvent apporter plaisir et confiance en soi et permettent un étayage narcissique. Il s'agit d'un lieu d'expérimentation des limites et des règles de vie commune.

Dans le cadre des activités de médiation, peuvent être proposés des séjours thérapeutiques dont les objectifs principaux sont le travail de séparation avec le milieu familial et l'intégration dans un collectif.

Suivi pédagogique

Un suivi pédagogique est effectué auprès de l'ensemble des jeunes, soit lors de rencontres avec l'enseignant spécialisé, soit lors d'échanges avec l'établissement scolaire de référence du jeune. Il s'agit de soutenir la scolarité du jeune voire de réintégrer une forme de scolarité, de travailler les projets de formation ou l'orientation et de proposer des expériences professionnelles par le biais de convention de stage.

Un véritable travail de coordination et de partenariat est nécessaire avec les établissements de référence et l'Inspection Académique pour les parcours spécifiques. Des temps de cours en groupe ou en individuel peuvent être proposés.

Travail de référence

Dès le rendez-vous de pré-admission, un référent (éducateur ou infirmier) est désigné pour le suivi de la prise en charge. Il sera l'interlocuteur privilégié de la famille, des partenaires externes et internes à la Maison des Adolescents du Calvados. Le référent est porteur des éléments biographiques et cliniques nécessaires à la compréhension de la trajectoire du jeune et à l'élaboration du projet individualisé.

Par délégation du médecin et du cadre, le référent est le garant de la mise en place et du suivi du projet.

Fin de prise en charge

L'Espace de Soins et de Médiation est pensé comme un tremplin possible pour les adolescents et la question de la fin de la prise en charge et de la séparation doit toujours être d'actualité, et ceci dès l'entrée du jeune.

Dans le meilleur des cas, la fin de la prise en charge est déterminée par l'atténuation des symptômes, une insertion scolaire ou professionnelle et la reprise d'une vie sociale de meilleure qualité. Celle-ci se prépare et s'organise progressivement avec une diminution progressive des temps d'accueil. L'arrêt définitif est programmé, souvent à l'occasion de vacances scolaires.

Pour d'autres, l'arrêt se fait en raison de l'âge avec un relais auprès d'autres structures, le plus souvent éducatives, médico-sociales, et parfois de soins. L'assistante de service social prépare et accompagne le jeune et sa famille dans ces orientations.

Afin d'accompagner cette séparation mais aussi de pouvoir soutenir encore les jeunes majeurs, un Accueil sans rendez-vous dite permanence « d'autoprescription » a été mis en place de manière hebdomadaire le mercredi de 16h30 à 18h.

Equipe mobile de pédopsychiatrie de liaison

Dans le cadre de l'équipe mobile, le psychiatre et l'interne interviennent auprès des mineurs hospitalisés en service de psychiatrie pour adultes à l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen pour une évaluation spécifique, le suivi au décours de l'hospitalisation et l'élaboration du projet de sortie en lien avec les partenaires.

Selon l'évaluation médicale, l'équipe de l'Espace de Soin et de Médiation propose des activités au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale ou des accueils à l'Espace de Soin et de Médiation. Ceux ci permettent de lutter contre les effets négatifs de la promiscuité psychopathologique de certains malades adultes, contre l'ennui et le désœuvrement des adolescents au sein des services d'hospitalisation pour adultes, mais aussi de ponctuer et de rythmer le séjour hospitalier.

3.5. Organisation du travail institutionnel

- L'équipe pluridisciplinaire participe aux réunions suivantes :
- réunion d'admission mensuelle (60')
- synthèse programmée hebdomadaire concernant un adolescent (90')
- réunion clinique hebdomadaire (situations urgentes ou problématiques) (45')
- réunion d'organisation hebdomadaire (60')
- réunion mensuelle autour des bilans et projets d'activité (60')
- réunion institutionnelle Espace de Soin et de Médiation toutes les 6 semaines (120')
- réunion MDA14 (90'), 5 fois par an, regroupant l'ensemble de l'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados pour tout information, directive, projet et discussion institutionnelle générale.

3.6. Liens et partenariats

En raison de ses missions et du public accueilli, l'Espace de Soin et de Médiation a des liens fonctionnels avec les différents services et institutions partenaires :

- Structures d'accueil et de suivi en milieu ouvert dépendant de la Protection de l'Enfance
- Institutions médico-sociales (ITEP, IME, IMPro)
- UCHA du CHRU
- PJJ...

Au sein de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen, une convention, entre les services de psychiatrie d'adultes et le secteur de pédopsychiatrie Caen-Falaise, définit le cadre et les modalités d'intervention de l'équipe mobile de liaison. Les missions prévues (évaluation spécifique, accueils différenciés, travail de lien avec les partenaires, élaboration du projet de sortie) sont effectuées par l'équipe de l'Espace de Soin et de Médiation.

3.7. Critères d'amélioration au regard de l'évaluation externe ARS et de l'évaluation interne

- Renforcement du travail avec les parents par des rencontres plus fréquentes, lors d'entretiens avec le référent ou le psychiatre, mais aussi par l'organisation régulière de réunions de parents.
- Amélioration de la prise en charge somatique des adolescents : renforcement du lien avec le médecin traitant par un courrier l'informant de l'accueil du jeune à l'Espace de Soin et de Médiation, éventuelle consultation pédiatrique dans la première année d'accueil à l'Espace de Soin et de Médiation.

- Renforcer les liens fonctionnels avec l'Espace Consultation, en organisant une réunion transversale.
- Formaliser voire conventionner les partenariats fonctionnels existants.
- Valoriser l'activité de l'Espace de Soin et de Médiation et ses interactions avec les autres dispositifs, qu'ils soient sanitaires, médico-sociaux ou ambulatoires.
- Définir des modalités de fonctionnement et la complémentarité avec l'Hébergement Thérapeutique.

Le projet théorique initial faisait état d'une file active moyenne de 40 jeunes pris en charge à l'Espace de Soin et de Médiation par an. A l'expérience pratique, la borne haute d'activité pour l'Espace de Soin et de Médiation est de 60 jeunes par an pour 3000 demi-journées de soin.

4/ L'Espace Réseau Ressource

4.1. Présentation générale

L'Espace Réseau Ressource regroupe les activités de mise en réseau, de communication et celles d'actions de prévention santé, de formation et de conférences. En transversalité avec les trois autres espaces, il garantit la vocation départementale de la Maison des Adolescents du Calvados et assure la mise en complémentarité du dispositif avec ce qui existe.

L'Espace Réseau Ressource promeut la santé et la prévention du mal-être des adolescents. Il s'adresse à tout professionnel, bénévole, collectivité ou service territorial concerné par les adolescents et leur entourage.

L'Espace Réseau Ressource réalise des diagnostics territoriaux, des évaluations et recense les besoins. Il anime et coordonne, de manière transversale, des réseaux de professionnels dans une optique de maillage du territoire.

Cet Espace a également pour mission l'animation de groupes de réflexion sur des thématiques adolescentes, la conception et l'organisation de programmes d'actions collectives (formations, actions de prévention et d'éducation pour la santé, conférences, soirées-débat...). Il assure un rôle de conseil en méthodologie de projet.

Il a également en charge la communication interne et externe.

4.2. Les missions

1) Activer l'ensemble des partenaires naturels de l'adolescence du département, les faire travailler ensemble selon une logique de territoire ou en fonction de problématiques définies.

- Présentation du dispositif ou rencontre partenariale.
L'équipe de l'Espace Réseau Ressource rencontre régulièrement les professionnels de terrain afin de présenter les missions de la Maison des Adolescents du Calvados et permettre aux professionnels d'utiliser au mieux ses différents services. Ces présentations peuvent inaugurer une collaboration future autour d'un projet commun, voire d'un conventionnement.
- Implication dans les réseaux professionnels et territoriaux du département.
L'Espace Réseau Ressource réalise des diagnostics de territoire ou sur une problématique donnée. Il participe ainsi à des groupes de travail ou à des comités de pilotage. A l'issue de ce travail d'état des lieux, il assure la réalisation de projets ou accompagne des initiatives locales.
- Développement du partenariat avec les professionnels confrontés à des jeunes.
Grâce aux contacts qu'il organise entre acteurs issus de tous les secteurs concernés par les problématiques adolescentes, l'Espace Réseau Ressource favorise le rapprochement entre structures et entre professionnels. Il permet ainsi de réduire le cloisonnement en fédérant les acteurs autour d'une démarche commune.
- Resserrement du maillage territorial.

La Maison des Adolescents du Calvados participe au décroisement des secteurs concernés par l'adolescence :

- de l'enseignement et l'emploi-formation à l'hébergement,
- de l'éducatif à la justice, du social et médicosocial à la santé,
- de l'animation à la sécurité.

Les professionnels concernés représentent des institutions, des associations et également des organismes de recherche. D'autres sont indépendants (médecins libéraux), bénévoles (associations) ou élus.

- Instauration de relations partenariales.

L'Espace Réseau Ressource vise l'instauration de relations de partenariat voire de conventionnements permettant de définir avec précision les modalités de collaboration avec tous les espaces de la Maison des Adolescents du Calvados.

2) Proposer et organiser pour les partenaires et les publics concernés des séances d'information, des actions collectives de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé et des formations ayant trait à l'adolescence et à la parentalité.

Les actions menées en direction du public s'adressent :

- a) Aux jeunes, sous la forme d'actions collectives dans le cadre de la prévention et de la promotion de la santé. Ces actions permettent de faire connaître l'action de la Maison des Adolescents du Calvados, de faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement individuel des jeunes.
- b) Aux parents d'adolescents, dans le cadre de rencontres avec des professionnels des différents espaces de la Maison des Adolescents du Calvados, dans le cadre du soutien à la parentalité.
- c) Aux professionnels de tous les secteurs concernés par les problématiques adolescentes.
Ces actions permettent de mettre à leur disposition toutes les ressources disponibles au sein des quatre espaces de la Maison des Adolescents du Calvados. Elles prennent la forme de :
 - réunions de réflexion et d'échange sur les pratiques professionnelles
 - régulation d'équipe ou de supervision
 - formation en cours d'emploi destinée aux professionnels
 - autres actions en réponse aux sollicitations de structures (interventions sur site, conférences).

Toutes les actions menées en direction du public visent à favoriser l'accès au soin, mettre de la continuité dans les parcours de vie des adolescents, réduire les ruptures.

3) Promouvoir, à l'échelon départemental, une mission de représentation et de communication de la Maison des Adolescents du Calvados.

- La mission de représentation à l'échelon départemental sert, d'une part, de lien entre les différents Espaces de la Maison des Adolescents du Calvados et, d'autre part, de lien avec les partenaires extérieurs. Elle permet de faire reconnaître la

Maison des Adolescents du Calvados comme centre ressource de l'adolescence, au plan départemental mais également auprès des départements limitrophes.

- La mission de communication – interne et externe – repose sur des moyens techniques, tels :
 - l'utilisation de la messagerie électronique comme support de communication, par le recueil d'adresses électroniques auprès de tous les professionnels rencontrés et la gestion quotidienne de la base de données ainsi constituée ;
 - la *Lettrinfo*, trimestrielle, présentant l'activité régionale de l'adolescence ;
 - la diffusion d'informations sur la Maison des Adolescents du Calvados par voie de messagerie électronique (affiches indiquant les permanences, les conférences, rapport d'activité) ;
 - un site Internet récemment refondé (<http://www.maisondesados14.fr>) ;
 - des relations régulières avec les médias (presse, TV, radio...) ;
 - l'accueil de stagiaires issus de secteurs liés à l'activité (éducatif, santé, psychologie, gestion d'entreprise du social et de la santé, justice, géographie, management...) ; ces relations ou réalisations d'actions en commun permettent d'élargir le champ d'intervention de la Maison des Adolescents du Calvados et d'affirmer sa philosophie d'ouverture.
- La réalisation d'un Atlas de l'Adolescence du Calvados permet de s'inscrire dans une démarche globale de rapprochement des acteurs et de maillage territorial :
 - par le recensement de tous les professionnels selon les différents secteurs,
 - grâce à une approche descriptive de l'implantation des structures et des territoires d'intervention (cartographie).Pour mener cette réalisation à bien, il reste à organiser la collecte d'information la plus large et la plus complète et à assurer une mise à jour régulière des données.
- La réalisation de l'Atlas de l'Adolescence du Calvados permet également de mesurer le niveau de relation établi avec les différentes structures, sur tout le département.

4) S'engager avec les partenaires des départements voisins sur des projets territoriaux dépassant les limites départementales : la dimension régionale.

Des Maisons des Adolescents sont maintenant opérationnelles dans les deux autres départements de la région bas-normande. La Maison des Adolescents du Calvados est bien identifiée comme un lieu ressource régional pouvant proposer un soutien stratégique et opérationnel et de la formation aux équipes des deux départements voisins. Une convention est signée avec la Maison des Adolescents de l'Orne.

4.3. Fonctionnement

L'Espace Réseau Ressource répond aux sollicitations de partenaires ou d'élus :

- demandes de présentation des activités ou du fonctionnement de la Maison des Adolescents du Calvados ;

- demandes d'intervention ponctuelle d'un consultant (exemple : association de parents sur le thème "Place de l'enfant dans la fratrie" ; établissement scolaire sur la question des réseaux sociaux) ;
- demandes de conseil méthodologique (pour mener une action) ou d'intervention (exemple : auprès de l'équipe pédagogique d'un établissement scolaire) ;
- sollicitation pour mener une réflexion (exemple : Ville d'Aunay sur Odon sur la question de comportements à risque ; Douvres la Délivrande sur les besoins à l'échelle du territoire), pour mettre en place une permanence de la Maison des Adolescents du Calvados.

L'Espace Réseau Ressource intervient auprès des partenaires, à sa propre initiative :

- en matière de communication
- en matière d'offre de formation,
- dans l'animation des réseaux territoriaux et sur des problématiques adolescentes.

Une enquête de satisfaction est réalisée systématiquement auprès chaque intervention ou action de formation.

4.4. L'équipe

L'équipe de l'Espace Réseau Ressource est composée de 2 personnes :

- le coordinateur de réseau, dont la mission consiste à réaliser des diagnostics territoriaux ou concernant des problématiques adolescentes, à élaborer des conventions de partenariat et à assurer la communication interne et externe ;
- la chargée de projet, dont la mission consiste à réaliser des actions collectives auprès du public (adolescents, parents et professionnels), à proposer un conseil méthodologie aux partenaires et à animer les réseaux territoriaux.

A ces deux activités viennent s'ajouter, lors d'interventions ponctuelles, des temps de consultants et d'enseignant spécialisé.

4.5. Fonctionnement institutionnel

1/ Une réunion par territoire (90') avec la directrice-adjointe et le référent de l'Espace Accueil du territoire concerné (le département est partagé en 5 territoires d'intervention).

2/ Une réunion MDA14 (90'), 5 fois par an, regroupant l'ensemble de l'équipe de la Maison des Adolescents du Calvados pour tout information, directive, projet et discussion institutionnelle générale.

4.6. Partenariat

L'Espace Réseau Ressource est, par nature, tourné vers les partenaires professionnels concernés par l'adolescence. Tous les secteurs sont concernés.

Il en résulte des relations de communication et de collaboration ponctuelles ou durables, informelles ou formelles, pouvant mener à la signature de conventions.

L'une des missions de l'Espace Réseau Ressource consiste précisément à établir des relations formalisées avec les partenaires institutionnels ou locaux (à ce sujet, se référer à "V. Conventionnements et partenariat").

4.7. Critères d'amélioration

1) Resserrer le maillage territorial départemental

2) Conventionner avec les partenaires afin de formaliser les parcours d'adolescents avec les structures (recommandations ARS)

- Etablir des bilans de l'ensemble des partenariats formalisés.
- Elargir et approfondir les conventions :
 - Champ de la santé (CMP, CMPP, CHRU...)
 - Champ de l'action médicosociale
 - Champ de l'insertion professionnelle et sociale

3) Définir les modalités d'action et de prise en charge sur les bassins de vie limitrophes avec d'autres départements en lien avec les Maisons des Adolescents de l'Orne et de la Manche notamment.

III. 2 Dispositif complémentaire

5/ Hébergement Thérapeutique

I- Contexte général

L'hébergement thérapeutique de la Maison des Adolescents est une structure d'accueil et d'encadrement de nuit de 16 heures 30 à 10 heures le lendemain matin. Cependant, l'existence d'une continuité d'accompagnement sur le temps de la journée durant la semaine est indispensable afin d'assurer l'accompagnement des adolescents dans les meilleures conditions possibles.

À l'instar des autres unités de la Maison des Adolescents, cet hébergement thérapeutique se situe à la croisée du champ de la santé, du médico-social et du social, en mettant en complémentarité leurs compétences sous la responsabilité médicale d'un pédopsychiatre et sous la responsabilité administrative d'un chef de service éducatif, par délégation de la direction.

I-1 Le constat et l'expérience

Ce projet répond à un manque de continuité important des ressources du département, particulièrement pour ce qui concerne les prises en charge thérapeutiques et socio-éducatives.

D'autre part, les places spécifiques d'hospitalisation pour les mineurs sont en faible nombre dans le Calvados : 8 actuellement au CHRU, l'unité de crise et d'hospitalisation des adolescents qui accueille des mineurs de 12 à 16 ans. Cette unité est le plus souvent saturée et l'hébergement thérapeutique, sans nullement se substituer aux missions d'hospitalisation, serait complémentaire en proposant un possible accueil en aval, notamment face à des situations qui ne relèvent plus d'un état de crise justifiant l'accueil au sein d'une unité d'hospitalisation classique.

Enfin, sur les quelques 50 à 60 mineurs hospitalisés au CHS de Caen dans les services de psychiatrie d'adultes chaque année, plus de 60 % d'entre eux ne le sont pas pour un tableau psychopathologique avéré mais plutôt pour une situation de crise conjoncturelle ou pour ménager une séparation d'avec leur milieu usuel.

L'hébergement thérapeutique de la Maison des Adolescents propose donc d'être :

- Un lieu ressource dans les indications de séparation transitoire d'un jeune et de son milieu usuel (parents, famille d'accueil, institutions éducatives et médico-sociales) en cas de crise ou pour des motifs éducatifs et thérapeutiques.
- Une solution d'hébergement d'aval au décours d'une hospitalisation d'un mineur lorsque des soins importants sont encore nécessaires, mais sans pour autant se substituer à la mission d'hébergement d'autres partenaires.
- Un lieu de soin dans certaines situations de crise (au sens éducatif et/ou psychopathologique) ne relevant pas d'une hospitalisation classique.

En aucun cas, cet hébergement spécialisé ne saura se substituer à une unité d'hospitalisation en cas d'état psychopathologique aigu nécessitant soins intensifs, surveillance et protection.

De même, l'accueil à l'hébergement thérapeutique ne pourra se prononcer comme solution d'attente d'une admission dans une structure éducative ou médico-sociale par la MDPH ou la MDEF.

I-2 Le contexte réglementaire

L'hébergement thérapeutique de la Maison des Adolescents s'inscrit dans le Schéma Régional d'Organisation Sanitaire 3 et dans le Schéma Départemental de l'Enfance 2008-2013. En effet, les missions de cet hébergement rentrent dans les actions suivantes:

- Action 8 : « Définir les attendus de l'hébergement modulable »
- Action 12 : « Mieux accompagner les jeunes présentant des difficultés multiples/associées »
- Action 13 : « Renforcer la coopération avec les secteurs de santé mentale et médico-social pour améliorer la prise en charge des enfants souffrant de troubles du comportement à composante psychique ».

Par ailleurs, cet hébergement, comme la Maison des Adolescents du Calvados, est autorisé, comme établissement expérimental, pour une durée de 5 ans, par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2005, après avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale émis le 29 mars 2007. Cette autorisation prend en considération les besoins recensés et identifiés dans le Schéma Départemental d'organisation Sociale et Médico-Sociale.

Ses modalités d'admission peuvent être dérogatoires aux modes habituels de l'un ou l'autre de ces champs.

I-3 Intégration dans le dispositif existant

L'hébergement thérapeutique de la Maison des Adolescents est une unité d'accueil de nuit à vocation médico-sociale, éducative et sanitaire. Il a pour objectif d'être en complémentarité et en lien fonctionnel avec les unités d'hospitalisation pour les mineurs et les établissements et services éducatifs et médico-sociaux.

II- Présentation générale – Approche théorique

L'hébergement thérapeutique, à l'instar des autres dispositifs de la Maison des Adolescents du Calvados, a pour ambition d'assurer une continuité dans l'accompagnement sanitaire et socio-éducatif des adolescents accueillis. Cela nécessite une mise en œuvre particulière du dispositif tant dans les compétences requises que dans la façon dont celui-ci s'inscrit sur un territoire singulier. La prise en compte globale et pluridisciplinaire des adolescents semble aujourd'hui une nécessité face à l'évolution des troubles psychiques qu'ils présentent. Ces difficultés s'ancrent aussi bien dans le champ de la psychopathologie que dans celui de l'éducatif, avec des connexions de plus en plus fréquentes à des problématiques scolaires et judiciaires.

On peut comprendre ces nouvelles difficultés comme l'expression de troubles relationnels qui viennent directement questionner le lien à l'autre et à la société, dans des modalités d'expression très diverses mais le plus souvent externalisées. Dans cette mesure, un dispositif de soin qui s'attelle au quotidien à l'accompagnement d'adolescents en difficulté se doit d'être particulièrement attentif à proposer un cadre contenant psychiquement, offrant ainsi une scène d'expérimentation relationnelle

sécurisante. La dynamique institutionnelle ainsi qu'un travail attentif sur les modalités relationnelles proposées peuvent permettre l'expérience de liens (re)structurants pour l'adolescent et ainsi le réinscrire dans une trajectoire d'insertion socio-éducative. L'hébergement thérapeutique, dispositif de soutien des partenaires du champ sanitaire et socio-éducatif, vient donc apporter une réponse spécifique et complémentaire qui s'articule autour de projets à moyen ou long terme dont l'enjeu central est celui des liens de l'individu avec son environnement.

Un tel dispositif s'appuie donc par nécessité sur une pensée psychodynamique ainsi que sur une dimension d'analyse institutionnelle permettant l'élaboration de la question du lien. En outre, le fonctionnement particulier de l'hébergement thérapeutique a pour objectif d'assurer la continuité de l'immersion de l'individu dans son milieu habituel, et par là la continuité des liens déjà tissés dans une volonté de ne pas rompre des relations potentiellement structurantes. L'hébergement thérapeutique doit donc fonctionner dans un partenariat étroit et permanent afin de ne pas être omnipotent dans la prise en charge des adolescents.

III- Les missions

III-1 L'accueil et les compétences

Il s'agit d'un hébergement ouvert de 16 heures 30 à 10 heures le lendemain matin. Une permanence la journée est assurée afin de permettre la continuité des liens avec l'environnement de l'adolescent mais aussi l'accompagnement d'adolescents mis à mal dans leur programme habituel. Cependant, il est, de principe, fermé dans la journée. En effet, l'hébergement thérapeutique répond à une indication spécifique d'accompagnement de soirée et de nuit, sans rupture avec la poursuite de leur scolarité, formation, ou prise en charge en foyer, activité de jour, soins, etc. En cohérence avec cette indication, ce n'est pas un lieu où les jeunes peuvent séjourner à journées continues.

Cela suppose donc que les mineurs accueillis aient une activité de formation ou une prise en charge spécialisée dans la journée (temps de jour dans une institution médico-sociale, accueil de jour à la Maison des Adolescents...) et que celle-ci préexiste à l'admission au sein de l'hébergement thérapeutique.

L'hébergement thérapeutique assure :

- un hébergement en chambre individuelle ou à deux lits
- une prise en charge éducative et un accompagnement autour d'activités sportives, socioculturelles ainsi qu'un soutien dans les apprentissages (travaux scolaires notamment),
- l'accompagnement vers les autres lieux de prise en charge ou de vie de l'adolescent lorsque cela est nécessaire.

Sur le même principe que la Maison des Adolescents du Calvados, nous pensons que l'équipe doit être composée à la fois d'infirmiers et d'éducateurs spécialisés au sens où ces métiers sont en complémentarité opérante pour la plupart des adolescents en difficulté.

Les éducateurs spécialisés ont un savoir-faire particulier en matière de médiations relationnelles par l'utilisation de supports. Ils ont également une bonne connaissance des ressources d'aide sociale et d'orientation professionnelle de l'environnement.

Les infirmiers ont eux une bonne connaissance de la pathologie, de son expression symptomatique, ainsi que des gestes techniques relationnels et paramédicaux nécessaires au soin.

L'équipe doit être suffisamment étoffée pour être encadrante et étayante. Il s'agit d'un lieu de vie du soir, alliant l'occupation du soir favorisant l'expression et le repos de la nuit avec une sécurité suffisante.

III-2 Pour quels jeunes ?

L'hébergement thérapeutique est destiné à accueillir tout adolescent (garçons et filles) entre 12 et 18 ans. Cette tranche d'âge est à la fois large et peut sembler restrictive ; elle supposera une adaptation de l'accueil et des indications en fonction de la demande. Il est vraisemblable que des sous-groupes seront nécessaires (12-15 ans et 15-18 ans, garçons et filles) dans l'organisation technique et pratique de cet accueil. L'âge limite d'accueil est ainsi fixé au moment de la majorité civile, mais des exceptions pourront être faite lorsqu'il s'agit d'adolescents déjà pris en charge par la Maison des Adolescents avant leur majorité. Ces limites d'âge sont indicatives, elles pourront être aménagées en fonction de la particularité du cas, de la singularité d'une situation, en fonction de l'évaluation du médecin et du chef de service éducatif, sous la responsabilité de la direction de la Maison des Adolescents.

III-3 La capacité d'accueil

Il propose 8 places de nuit + 2 places d'accueil "d'urgence". Nous concevons qu'un fonctionnement harmonieux de la structure suppose un maximum de 8 jeunes accueillis, mais la vocation de cet « Hébergement thérapeutique » suppose une bonne réactivité et la possibilité d'un accueil rapide. Les 2 places "d'urgence" ne signifient bien sûr pas qu'il s'agit d'accueillir en urgence psychiatrique ou éducative, mais bien de pouvoir accueillir rapidement selon les indications définies ci-après. Ces places peuvent être également occupées par l'admission programmée et séquentielle (Cf. ci-après).

III-4 Les indications

L'indication princeps de l'hébergement thérapeutique reste celui des troubles de la relation. Cependant, de nombreuses situations psychopathologiques peuvent relever d'une telle dénomination. Fort de l'expérience de quelques années, nous pouvons d'ores et déjà déterminer que certaines indications pourraient concerner par exemple et sans exclure d'autres situations potentielles :

- Des jeunes, le plus souvent entre 13 et 17 ans, présentant des troubles du comportement, souvent pris en charge en foyer ou en institution, qui bénéficieraient d'une prise en charge thérapeutique transitoire en hébergement avec poursuite de la prise en charge de jour, ou à la suite d'une hospitalisation nécessitant un temps de mise à distance intermédiaire avant leur retour dans le milieu usuel.
- Des adolescents de 13 à 16 ans, présentant une phobie scolaire intriquée à une problématique familiale.
- Des jeunes présentant des troubles dans le cadre d'une dynamique familiale fusionnelle, intrusive ou pris dans des blocages relationnels.
- Des adolescents, le plus souvent autour de 15 à 16 ans, piégés dans une conduite addictive qui n'accepteraient pas le principe d'une hospitalisation mais qui nécessitent une prise de distance de leur milieu habituel.

Les non-indications sont celles pour lesquelles il existe d'autres réponses :

- *Les adolescents difficiles* : L'hébergement thérapeutique n'apparaît pas être une solution pertinente en soi pour les adolescents qui ont mis tous les dispositifs en difficulté (considérés parfois comme des « incasables »). D'autres dispositifs existants ou en cours d'élaboration sont pensés pour l'accueil de ces jeunes. En revanche, la Maison des Adolescents du Calvados, dans son ensemble, est un partenaire naturel pour ces lieux de prises en charge et son hébergement thérapeutique pourra représenter une modalité d'accueil « en tiers » dans ces prises en charge difficiles nécessitant l'adjonction de plusieurs équipes et dispositifs. L'hébergement thérapeutique ne peut en aucun cas être la réponse unique aux situations des jeunes les plus en difficulté, qui ont mis à mal tous les projets pensés pour eux.
- *Les adolescents présentant un état psychopathologique aigu* : L'hébergement thérapeutique ne se substitue en rien à l'hospitalisation lorsque celle-ci s'impose en cas de psychopathologie aiguë ou lorsque que la contention active est nécessaire pour des raisons de protection et de sécurité.

IV- L'admission

Les admissions font toutes l'objet d'un contrat de prise en charge signé par les différents acteurs engagés.

Elles peuvent avoir lieu dans la limite des places disponibles selon 3 modalités :

1- L'admission rapide (hors contexte d'urgence psychopathologique)

L'admission rapide peut se décider :

- Lorsqu'un jeune est hospitalisé
 - soit à l'Etablissement Public de Santé Mentale dans un service de psychiatrie adulte ou au centre Esquirol au CHU, pour les plus de 16 ans essentiellement
 - soit au CHRU dans l'Unité de Crise et d'Hospitalisation pour les Adolescents ou en service de pédiatrie.

- Lorsque son état ne nécessite plus une prise en charge intensive à l'hôpital mais que des soins sont encore nécessaires et qu'un accueil transitoire de nuit est pertinent, associé à une intégration de jour (lieu de formation ou lieu de prise en charge éducative et/ou soignante de jour).
- Dans le cadre d'une contractualisation avec le service social ou éducatif accompagnant ou accueillant le jeune lorsque celui-ci est pris dans un processus de rupture relationnel pour lequel l'hébergement thérapeutique peut assurer un accueil "tiers" favorisant la reprise du lien éducatif ou en prévention d'une hospitalisation.

Cette admission est prononcée par le médecin responsable de l'hébergement thérapeutique et/ ou par le chef de service sur délégation du dit médecin. Le médecin et/ou le chef de service convient de l'admission du jeune avec le médecin référent du service hospitalier, en lien avec la famille de l'adolescent ou le représentant légal. Lorsqu'il s'agit d'un jeune confié à un établissement éducatif ou médico-social, cette admission rapide fait l'objet d'un contrat de retour du jeune, à échéance fixée, dans son établissement de référence.

L'admission rapide se verra, quoi qu'il arrive, formalisée dans un second temps pour rejoindre le déroulement d'une admission programmée. Elle se doit de rester l'exception pour assurer le bon fonctionnement de l'hébergement thérapeutique et n'interviendra jamais sans que des liens aient pu être effectifs entre l'équipe de l'hébergement et le service demandeur.

2- L'admission programmée

Cette admission s'organise à partir d' :

- une demande de la part d'une équipe de service social ou éducatif, ou d'institution éducative ou médico-sociale
- une indication de consultation à la Maison des Adolescents
- une indication de l'Espace de Soin et de Médiation de la Maison des Adolescents
- une indication à partir d'une hospitalisation (cf. 1) lorsque cet accueil ne nécessite pas d'être rapidement décidé.

Cet accueil peut se convenir à partir d'une présentation de la situation du jeune à partir d'une fiche de renseignement qui précise, outre les renseignements administratifs, les éléments d'indication, le projet qui sous tend cette indication et le temps présumé de cet accueil.

La présentation de la situation peut se faire par courrier, mais il est indispensable dans un second temps qu'elle fasse l'objet d'une rencontre. La situation peut également être évaluée à partir de l'Espace Consultation. L'indication est validée par le médecin responsable et le chef de service. Ils demandent pour ce faire tout renseignement complémentaire et organisent les rencontres nécessaires.

Après la validation de l'indication d'accueil, une rencontre avec le jeune, la famille et les adultes de référence qui accompagnent le jeune dans son quotidien, est organisée afin de présenter l'hébergement et ses modalités de fonctionnement et d'élaborer un projet d'accompagnement.

Au décours de cette première rencontre, un deuxième temps permettra la validation du contrat de prise en charge et la signature de tous les documents utiles par les garants de l'autorité parentale.

3- L'admission programmée et séquentielle

Il s'agit d'une formule d'accueil programmé, accueil par séquences (7 à 10 jours toutes les 4 à 6 semaines par exemple), pour les jeunes dont les difficultés nécessitent de ménager des séparations transitoires ou une mise à distance du milieu usuel afin que « *chacun puisse souffler et se reprendre* ».

Les modalités d'accueil sont les mêmes que pour l'admission programmée.

NB : Les admissions se font sous la responsabilité administrative du directeur et de la directrice adjointe de la Maison des Adolescents du Calvados.

V- La prise en charge

V-1 Le contrat

En référence aux principes de complémentarité, les accueils se font sur le principe d'un contrat engageant la Maison des Adolescents du Calvados et le/les services demandeurs. Celui-ci ne peut se démettre de la situation du jeune dont il a la charge. Ce contrat stipule les objectifs de l'accueil, la répartition des rôles de la Maison des Adolescents et du demandeur, ainsi que la durée maximale de cet accueil.

Conformément à l'article L331-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, un contrat ou document individuel de séjour est également établi avec le jeune et ses représentants légaux, l'Hébergement Thérapeutique étant régi par la Loi du 2 janvier 2002 relative aux Institutions sociales et médico-sociales.

V-2 Protocole de prise en charge

L'hébergement thérapeutique assure :

- Un hébergement en chambre individuelle ou à deux lits
- Une prise en charge éducative et un accompagnement autour d'activités sportives, socio-culturelles, ainsi qu'un soutien dans les apprentissages (travaux scolaires notamment)
- Un accompagnement vers les autres lieux de prise en charge ou de vie de l'adolescent lorsque cela est nécessaire
- Des soins médicaux et paramédicaux lorsqu'ils sont utiles, premiers soins, observance d'un traitement médical, gestes techniques infirmiers et mise en chambre de soins intensifs lorsque la situation l'exige, en cas de comportement dangereux d'un jeune pour lui-même ou pour autrui (*cette mesure fait l'objet d'un protocole individuel écrit et signé*)

V-3 La référence médicale et administrative

Cet hébergement thérapeutique est sous la responsabilité clinique et médicale d'un médecin psychiatre. Il est sous la responsabilité administrative du chef de service éducatif, par délégation de la direction de la Maison des Adolescents du Calvados.

Le fonctionnement quotidien de l'hébergement thérapeutique, qui exclut, dans ses missions, les tableaux psychopathologiques aigus et les urgences, ne nécessite pas de continuité médicale. Néanmoins, il semble utile, afin de sécuriser cet accueil de nuit pour adolescents, de contractualiser des modes d'intervention (conseils et guidance téléphoniques essentiellement) avec les différentes lignes de garde somatiques et psychiatriques de l'agglomération caennaise :

- L'interne de garde chaque nuit au Centre Hospitalier Spécialisé pourrait être un interlocuteur de première ligne, tout comme l'interne de garde aux Urgences Psychiatriques du CHU.
- De la même façon, pour les plus jeunes, la ligne de garde des Urgences pédiatriques pourrait également être activée
- Sur le plan somatique, le SAMU est, bien sûr, le recours de première urgence.

VI- Les moyens

VI-1 Les moyens humains

- ***L'équipe d'hébergement*** comprend des professionnels de la santé (infirmiers) et professionnels socio-éducatifs (éducateurs spécialisés).

Ces moyens humains sont nécessaires pour assurer un encadrement sécurisant, dynamique, éducatif et soignant, répartis de la façon suivante durant la semaine :

- 2 personnes (soignante et éducative) au minimum de 16h30 à 1 heure du matin et de 6 heures à 9 heures, portées à 3, en incluant la maîtresse de maison, de 8 heures à 9h30 et de 17 heures à 22 heures.
- 2 personnes au minimum le mercredi de 13 heures à 17 heures afin d'assurer l'accueil des jeunes dont le planning habituel est libre.
- Une présence continue (veille debout) de personnel soignant durant la période de 16h30 à 9 heures le lendemain.
- Une continuité de la présence en journée (10 heures – 16h30) pour assurer l'accueil d'adolescent mis à mal sur la journée et pour assurer les liens avec les autres services.
- Le personnel présent lors des week-ends : les horaires seront à définir de manière hebdomadaire en fonction du prévisionnel de présence des jeunes accueillis.
- Une présence de la totalité des équipes de nuit et de jour sur deux temps de réunion : de synthèse clinique et de supervision.

Ce choix d'organisation doit permettre un accueil de qualité chaque soir de la semaine, en offrant la possibilité d'assurer des médiations éducatives extérieures et intérieures jusqu'à 22h30, heure où chaque adolescent est sensé se retirer dans sa chambre tout en pouvant bénéficier d'une écoute en cas de besoin.

L'hébergement thérapeutique étant fermé durant la journée, il est nécessaire que le temps de journée soit organisé pour chaque jeune pris en charge. A cette fin, mais aussi pour le remplacement des professionnels de l'équipe (en cas d'absence pour maladies, formations, etc.), une permanence de travailleur social est nécessaire.

Il est également prévu qu'une maîtresse de maison pour assurer l'entretien quotidien de la structure et le soutien de l'équipe éducative dans les tâches de la vie quotidienne (repas, entretien du linge...).

- ***L'équipe d'encadrement*** comprend un médecin psychiatre, responsable médical de la structure, et un chef de service éducatif, responsable administratif et de l'organisation de l'hébergement.

IV. ORGANISATION

1/ Partenaires « fondateurs » et « contributeurs »

Deux partenaires fondateurs forment le socle du dispositif « Maison des adolescents du Calvados ». A partir d'une conception commune du dispositif et de son fonctionnement, ils ont proposé une mutualisation et mise en complémentarité des compétences par redéploiements internes et/ou à partir de financements fléchés « Maison des Adolescents »

Il s'agit de :

- L'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen (ex CHS) par son engagement du pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent.
- L'ACSEA (Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence)

Chacun des membres fondateurs a intégré la Maison des Adolescents du Calvados dans son éventail de dispositifs :

- ➡ La part sanitaire (Espace Consultation et une partie de l'Espace de Soin et de Médiation) fait partie de l'ensemble des structures du Pôle de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent de l'EPSM de Caen.
- ➡ La part médico-sociale (Espace Accueil et une part de l'Espace de Soin et de Médiation) est portée par l'ACSEA.

L'Association des Amis de Jean Bosco a rejoint les fondateurs de l'association par convention en date du 1^{er} Avril 2007 avec la Maison des Adolescents du Calvados. L'AAJB participe à la part médico-sociale et a donc intégré le Conseil d'Administration.

Les partenaires contributeurs participent financièrement au développement des activités de la Maison des Adolescents du Calvados, par une subvention ou dotation de fonctionnement ou d'investissement, ou par une mise à disposition de moyens matériels immobiliers ou humains.

Il s'agit de :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Préfecture du Calvados
- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général
- L'Inspection Académique du Calvados
- La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados
- La Municipalité de Caen
- La Fondation des Hôpitaux de France "Pièces Jaunes"
- Le Mécénat, le Crédit Coopératif

D'autres partenaires sont susceptibles de rejoindre les partenaires initiaux.

2/ Montage juridique et autorisation

Le support juridique de la Maison des Adolescents du Calvados est une association de gestion Loi 1901 « association Maison des Adolescents du Calvados-Passado¹⁴ », déclarée en préfecture le 19 septembre 2006.

Son objet est la « constitution, la gestion et le développement de la Maison des Adolescents du Calvados avec des actions en direction des adolescents passant par l'écoute, l'évaluation, l'information et, si besoin, par l'action soignante et éducative de confrontation et de soutien, et aussi une aide auprès des adultes (parents et professionnels) se sentant en difficulté dans leur fonction éducative ; aide à la coordination des actions, recherche et formation. »

Les partenaires fondateurs, l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ACSEA) et l'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen (EPSM), se sont en effet convenus, après étude, de retenir ce support juridique en raison de la rapidité de mise en place de ce statut, sa souplesse et le fait qu'il suppose une implication forte et synergique de ses membres.

Pour l'ouverture, d'un commun accord, la demande d'autorisation de création et de fonctionnement de la Maison des Adolescents du Calvados est portée par l'ACSEA, dans le cadre de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et en référence au décret N° 2003-1135 du 26 Novembre 2003 relatif aux modalités d'autorisation de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La Maison des Adolescents du Calvados a été autorisée, à titre expérimental, par un arrêté du 11 Mai 2007 « pour une durée de 5 ans renouvelable, sous réserve du résultat positif de l'évaluation des activités réalisées ».

Comme le prévoit les textes, une évaluation interne a été menée par la Maison des Adolescents du Calvados et ce sur l'ensemble du dispositif. Le rapport final a été rendu à l'ARS en janvier 2012.

Par ailleurs, une évaluation externe a été menée par l'ARS, portant elle aussi sur l'ensemble du dispositif. Le rapport final, remis en février 2012, fixe le cadre de renouvellement de l'autorisation : « *Toute idée de suppression de cette structure doit être écartée. Un renouvellement pour 5 ans, de nouveau sous le statut d'établissement expérimental, est par conséquent à priori à envisager.* »

La complexité du montage administratif et budgétaire amène les fondateurs à envisager, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la révision du statut juridique. Ce statut juridique pourra évoluer pendant la prochaine durée d'autorisation à titre expérimental et transférer ainsi l'autorisation de fonctionnement de l'ensemble du projet.

3/ Direction

La direction reçoit délégation du collège des partenaires fondateurs de la Maison des Adolescents du Calvados. Elle est confiée à un médecin-directeur en charge de la dynamique de projet, celle de l'équipe et de la responsabilité médicale de l'ensemble du dispositif. Le directeur est assisté d'un directeur adjoint, issu du médico-social, qui assure l'organisation quotidienne du dispositif, la préparation des budgets, les

démarches administratives, la mise en œuvre des appels à projet et la mise en place des procédures.

Tous deux assument l'ensemble de la responsabilité institutionnelle, technique et administrative de la Maison des Adolescents.

Cette direction conjointe a mis en place un Staff de direction composé du :

- Médecin directeur
- Directeur Adjoint
- Médecin psychiatre, responsable de l'ESM
- Coordinateur de Réseau
- Cadre supérieur de Santé

Cette équipe de direction élargie garantit la double continuité nécessaire, médicale et de direction :

- Le directeur peut assurer à la fois la continuité médicale et de direction
- Le directeur adjoint, le coordinateur de réseau peuvent assurer la continuité de direction
- Le psychiatre, responsable de l'Espace de Soins et de Médiation peut assurer la continuité médicale.

Ce staff se réunit tous les 2 mois afin d'aborder les questions institutionnelles.

Sur le plan pratique, la direction est en lien avec les directions des deux partenaires fondateurs.

4/ Instances

Le Conseil d'Administration

Comme le prévoit la convention d'association, le Conseil d'Administration de l'Association est composé de :

- 4 représentants de l'EPSM de Caen
- 4 représentants de l'ACSEA
- 1 représentant de l'Association des Amis de Jean Bosco (AAJB)

L'Etablissement Public de Santé Mentale de Caen et l'ACSEA se partagent les fonctions de Président et de Vice-président alternativement par séquence de 2 années civiles.

Le Conseil d'administration est une instance de délibération unique qui cumule les fonctions habituellement dévolues, dans les associations, au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration définit la politique générale de la Maison des Adolescents du Calvados, vote le budget prévisionnel et arrête les comptes de l'exercice précédent et assure également la surveillance de la gestion.

Le Conseil d'administration confie à la Direction l'application et le suivi de ses décisions.

Le Comité des Partenaires

Le Comité des Partenaires rassemble l'ensemble des partenaires de la Maison des Adolescents du Calvados. Prioritairement constitué des partenaires avec lesquels une

convention a été signée, il est ouvert également à ceux qui sont engagés dans un travail partenarial avec la Maison des Adolescents du Calvados.

Il participe au travail de coordination de réseau, confié à la Maison des Adolescents du Calvados.

Une rencontre annuelle est ainsi organisée avec l'ensemble des partenaires du département et des territoires limitrophes afin de leur présenter le rapport d'activité et les projets en cours.

Le comité des financeurs

Cette instance regroupe les principaux financeurs engagés dans le dispositif Maison des Adolescents du Calvados. Elle est invitée à une rencontre annuelle par la Direction de la Maison des Adolescents du Calvados. La présence d'un représentant de chacun des membres fondateurs est également souhaitable.

Lors de cette rencontre, la Direction de la Maison des Adolescents du Calvados propose une présentation du rapport d'activité et des budgets engagés pour l'ensemble du dispositif.

Cette instance participe ainsi à la lisibilité transversale de l'ensemble des activités réalisées et des différents financements accordés.

Elle permet ainsi un « dialogue de gestion » annuel et transversal, souhaitée par l'Agence Régionale de Santé dans son rapport d'évaluation, pour ses différentes directions.

V. CONVENTIONNEMENTS ET PARTENARIATS

Depuis son ouverture, la Maison des Adolescents du Calvados s'est attachée, sur le principe du décloisonnement, de la complémentarité et du partenariat, à établir des conventions avec les différents partenaires, contributifs et utilisateurs, œuvrant dans les différents champs d'intervention liés à l'adolescence, et cela à des niveaux locaux, territoriaux, départemental et régional.

Ainsi, des conventions ont été signées avec :

- L'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie
- La Préfecture du Calvados
- L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE)
- L'Inspection Académique du Calvados
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie
- Le Conseil Général du Calvados
- La Ville de Caen
- La Caisse d'Allocations Familiales du Calvados
- La Fondation des Hôpitaux de France "Pièces jaunes"
- La Ville de Lisieux (CCAS)
- ESI 14, Maison des Addictions du Pays d'Auge
- La Ville de Bayeux (CCAS)
- La Ville d'Hérouville St-Clair
- La Fondation Hospitalière de la Miséricorde
- Le Réseau de Santé du Bessin
- L'Institut Régional du Travail Social
- L'Université de Caen – UFR de Géographie
- Fil Santé Jeunes (Ecole des Parents et Educateurs d'Ile de France)
- L'Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquêtes de personnalité et de Médiation pénale) (ACJM)
- Le Barreau de Caen (groupe des avocats d'enfants)
- Le Centre de Navigation de Caen-Normandie
- La Maison des Adolescents de l'Orne

Cette politique de conventionnement se poursuit et s'oriente plus précisément vers les partenaires opérationnels présent sur le département.

VI. EVALUATION ET DEMARCHE D'AMELIORATION

Dans le cadre de l'évaluation interne, menée en 2011, la Maison des Adolescents du Calvados a défini, dans son plan d'amélioration, 3 grands objectifs opérationnels transversaux qui seront déclinés dans les différents espaces dans la prochaine période d'autorisation.

Ils sont repris dans ce chapitre ainsi que les actions et les moyens qui seront privilégiés. Les indicateurs mesurables sont d'ores et déjà repérés. La Maison des Adolescents du Calvados doit se doter rapidement des outils nécessaires même si de nombreux d'entre existent déjà.

1/ OBJECTIF N°1

Continuer d'assurer la dimension départementale de l'accueil généraliste en maintenant les capacités d'orientation externes et internes.

Mise en œuvre des actions / Mise en œuvre et moyens :

1. Continuer d'assurer la dimension départementale de l'accueil généraliste

- 1.1 Poursuite de la politique de communication en direction du public parents et adolescents et des professionnels
- 1.2 Suivi et évaluation des antennes de territoire existantes et mise en place de nouvelles
- 1.3 Suivi et évaluation de l'équipe mobile

2. Maintenir les capacités d'orientation externes et internes après évaluation des situations

- 2.1 Maintenir la bonne connaissance du tissu partenarial sur l'ensemble du département
- 2.2 Mettre en place un système de veille concernant la saturation des Espaces Accueil et Consultation

3. Maintenir l'efficience de l'Espace Accueil

- 3.1 Prévenir les accueillants de la saturation en favorisant leurs liens avec les autres espaces
- 3.2 Maintenir le niveau de qualité d'accueil et la vigilance des accueillants

4. Tendrer vers un délai acceptable d'obtention d'un 1er rendez-vous à l'Espace Consultation

- 4.1 Organisation de l'Espace Consultation : gestion de la liste d'attente et informatisation des agendas, mise en place d'une évaluation des durées de prise en charge des jeunes suivis à l'Espace Consultation

2/ OBJECTIF N°2

Favoriser la prise en charge globale interne et partenariale des adolescents sur l'ensemble du département.

Mise en œuvre des actions / Mise en œuvre et moyens :

1. Favoriser la prise en charge globale interne et partenariale des adolescents sur tout le département.

- 1.1 Améliorer la prise en compte globale de l'environnement et de ses dimensions partenariales
- 1.2 Renforcer la multidisciplinarité interne des prises en charge

3/ OBJECTIF N°3

Assurer une coordination et une animation départementale pluri-sectorielles autour de l'adolescence.

Mise en œuvre des actions / Mise en œuvre et moyens :

2. Assurer une coordination et une animation départementale pluri sectorielle autour de l'adolescence

- 1.1 Réalisation de diagnostics de territoire sur le département et sur les territoires limitrophes (interdépartementaux)
- 1.2 Animation de territoires sur le département et sur les territoires limitrophes (interdépartementaux)

VII. MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

VII. 1 Dispositif opérationnel

1/ Les moyens humains

Les moyens internes en compétences sont apportés par les acteurs fondateurs sur le principe de mutualisation des moyens, par redéploiements et création de postes.

La Maison des Adolescents du Calvados finance également des moyens complémentaires, vacations ou honoraires.

L'organigramme du dispositif est présenté par espace et regroupe l'ensemble des acteurs engagés actuellement : l'AAJB, l'ACSEA, L'EPSM, l'Inspection Académique et la Maison des Adolescents du Calvados.

Du fait des différentes conventions et statuts existants, il ne rend pas compte, pour quelques postes, de l'employeur mais du financeur.

Actuellement, ils représentent 28,98 ETP (*voir organigramme en dernière page*).

2/ Les moyens immobiliers

La Maison des Adolescents du Calvados se situe 9 Place de la Mare dans des locaux mis à disposition par la Municipalité de Caen. Une convention ayant pour objet : « Concession d'occupation temporaire d'un immeuble communal » a été signée entre l'ACSEA et la Municipalité de Caen le 1^{er} mai 2006 pour une durée de 15 ans.

La Maison des Adolescents du Calvados, située au cœur de la ville, bénéficie non seulement de locaux adaptés à ses activités, offrant des entrées distinctes pour ses Espaces Accueil, Consultation et Soins et Médiation, mais également d'un lieu bien repérable et d'accès facile.

Sa superficie totale de plus de 900 m² offre une qualité d'accueil et de prise en charge aux adolescents, parents et professionnels.

3/ Les moyens mobiliers

La Maison des Adolescents du Calvados dispose :

- des équipements nécessaires à l'accueil, aux prises en charge soignantes, aux activités pédagogiques, éducatives, culturelles et sportives, nécessaires aux prises en charge proposées ;
- des véhicules en nombre suffisant afin de permettre le transport en commun des jeunes pris en charge à l'Espace de Soins et de Médiation, l'activité de l'équipe mobile, avec la possibilité d'effectuer un entretien (aménagement possible en bureau), le travail de partenariat sur l'ensemble des territoires (réunions, permanences, actions collectives...), l'accompagnement individuel d'un jeune et de sa famille.

VII. 2 Dispositif complémentaire

1/ Les moyens humains

Les moyens humains regroupent les compétences soignantes et éducatives permettant une prise en charge contenante et de sécurité.

Rappelons que l'hébergement thérapeutique est plus qu'un foyer éducatif et réclame un ratio de personnel en conséquence.

L'équipe est constituée de 13,98 ETP, et se décompose comme suit :

- 0,05 ETP Directrice adjointe
- 0,5 ETP Médecin responsable
- 0,5 Chef de service éducatif
- 0,5 ETP Comptable
- 5,7 ETP Infirmiers
- 5,53 Educateurs spécialisés
- 1,2 Maitresse de maison

2/ Les moyens immobiliers

L'implantation de l'hébergement thérapeutique est prévue dans une zone en cours d'urbanisation à CAIRON, à moins de 10 minutes du CHU et des Urgences, sur un terrain de l'Association Calvadosienne pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence.

Cette construction neuve permettra, sur un même site, d'offrir une organisation spatiale facilitant l'accueil des jeunes présentant des problématiques sensiblement différentes. Sa configuration donnera la possibilité aux adolescents de "vivre leur vie" au sein du lieu tout en étant ensemble, notamment en proximité du personnel d'encadrement.

Elle comprend :

- 6 chambres à un lit, 2 chambres à deux lits (incluant un sanitaire minimal douche et lavabo)
- une chambre de soin intensif, contenante, permettant à un adolescent d'être isolé tout en restant en contact avec le personnel (notamment fenêtre donnant sur l'espace commun)
- 2 salles de bain (une pour les filles et une pour les garçons)
- un espace réservé au personnel permettant de sécuriser les dossiers et la pharmacie
- des locaux communs (cuisine, salle à manger séparée, 2 séjours, salle de jeu, salle polyvalente)
-

le tout dans un espace vert, protégé, c'est-à-dire limitant la possibilité d'intrusion et marquant clairement le passage entre l'intérieur et l'extérieur. C'est un lieu à l'aspect plus "sanctuarisé" que fermé.

La métaphore de la marguerite a guidé la conception de cet hébergement thérapeutique : le centre est l'espace de vie commune (cuisine, salle à manger, les 2 séjours). Les chambres sont tout autour, permettant un espace privatif tout en conservant une proximité avec la vie collective et le personnel.

L'organisation de l'espace pour les soins et les médiations est également une métaphore intéressante. La cuisine - salle à manger – salon est le lieu de convivialité, ouvert sur le patio central avec les deux espaces d'activités. Ce lieu central convivial stratégique permet d'être en distance tout en étant à l'écoute de ce qui se passe dans les espaces de médiation et de soin (permet d'intervenir en soutien si besoin).

3/ Les moyens mobiliers

Le mobilier : il comprend les équipements nécessaires à l'accueil, aux activités ludiques et sportives, nécessaires à l'animation des soirées et des week-ends.

Les transports : un véhicule de transport en commun et un véhicule léger permettront les liens professionnels et fonctionnels de l'hébergement thérapeutique avec les autres structures. D'autre part, la possibilité d'accéder aux bus de ville permettra une autonomie de déplacement pour certains jeunes qui en auraient besoin.